



LA FEUILLE DE CHÊNE RUEYRES

Bulletin d'information édité par la Municipalité



Le Billet du Syndic par Stéphane Jordan

Nous voici déjà arrivés dans la période de l'Avent, cette phase d'attente et de préparation à la fête de Noël. C'est aussi un moment particulier tout au long duquel il me paraît important de se retourner sur une période écoulée, ces semaines et ces mois qui ont défilé. Dans la lignée des précédentes, l'année 2025 aura apporté son lot de difficultés et de joies, ses moments d'inquiétudes et d'espérances. L'agriculteur que je suis a apprécié d'abondantes récoltes, généreuses en qualité, prouvant encore une fois que les conditions climatiques jouent un rôle déterminant aux côtés des soins apportés.

Mais l'aiguille du temps reste surtout imperturbable, rythmant à mon goût de manière trop précise notre quotidien, mais qui a le mérite de renvoyer chacun à une irrémédiable égalité. Si elles peuvent paraître parfois interminables sur les bancs d'école, au service militaire ou dans une impatience momentanée, les minutes et les heures semblent s'accélérer au fil des ans, accompagnées de projets, de passions et d'engagements divers. La législature qui se termine tendrait d'ailleurs à nous le rappeler. Vous trouverez ainsi, sous ce numéro, les positions de l'exécutif en vue des élections du printemps 2026.

Oui le temps passe vite et le 850^{ème} anniversaire de notre commune se rapproche sérieusement. Beaucoup d'événements se mettent en place et, bien qu'il soit encore trop tôt pour communiquer, le comité d'organisation peut déjà affirmer qu'il y'en aura pour chacune et chacun !

Si le chronomètre de nos vies emmène parfois avec lui des facilités et aptitudes que l'on pensait à jamais acquises, il nous rappelle en tous cas que du temps, il ne faut pas en perdre et savourer sans modération les privilèges et réjouissances qui se présentent quotidiennement devant nous.

Un beau chemin de l'Avent à toutes et tous en perspective d'un Noël joyeux et rassembleur.

Culte

par Brigitte Subilia



Le 9 novembre 2025 a eu lieu l'assemblée paroissiale du Sauteruz à l'Eglise de Vuarrens. Un des points forts était la présentation de l'état des lieux concernant la réforme institutionnelle intitulée « Eglise 29 » de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Cette réforme implique entre autres une réorganisation des paroisses avec pour effet un regroupement de celles-ci.

En résumé il est proposé de former 25 à 30 paroisses (actuellement 88 paroisses) avec des pôles qui seront des espaces communautaires pour rassembler des personnes en lien avec une mission spécifique. Il est prévu de diversifier les accès à l'Evangile et fonctionner de manière indépendante avec des équipes engagées. Pour la mise en place de la réforme, les régions et paroisses actuelles ont constitué un groupe de pilotage cantonal et un groupe de travail mixte (Conseil synodal et Synode) qui accompagnent et soutiennent les démarches paroissiales et régionales.

Le calendrier prévoit dès 2026 la structuration des futures paroisses et pôles. Dès l'automne 2028 est prévu que le Synode ait adopté la nouvelle organisation ecclésiale et l'entrée en vigueur aura lieu en été 2029.

Social



Dans chaque commune, des personnes s'engagent au quotidien pour aider un parent, un conjoint, un voisin. Ce soutien, souvent discret, est pourtant essentiel pour permettre aux aînés de continuer à vivre à domicile en toute confiance.

La Fondation Pro-XY est présente sur le terrain pour épauler ces personnes. Des collaborateurs interviennent localement et apportent une aide souple et personnalisée, au moment utile, afin de préserver la relation entre le proche aidant et la personne accompagnée. Grâce aux dons des communes, ces relais peuvent être assurés là où ils sont nécessaires. Notre contribution participe directement à une action concrète de proximité, simple, humaine et utile à la vie communautaire.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Dans le courant du mois d'octobre 2025, nous avons reçu un message de Mme Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère fédérale, que j'aimerais partager avec vous :

La violence domestique, sexuelle et de genre peut émerger lorsque des personnes rabaissent, contrôlent ou isolent autrui. Il est ainsi primordial d'intervenir avant que la situation ne dégénère vers des agressions plus graves. Le 11 novembre, elle a lancé officiellement la campagne nationale de prévention « L'égalité contre la violence », aux côtés de représentants des cantons. Cette initiative s'étendra sur plusieurs années, avec deux vagues par an.

Le projet résulte d'une large alliance réunissant la Confédération (représentée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes), les cantons, les communes et des ONG. L'objectif principal de la campagne est de sensibiliser la population aux signes précurseurs de la violence, que ce soit à domicile, dans l'espace public ou au travail, et de mettre en avant l'importance de l'égalité comme facteur de protection. Il s'agit également de donner à chaque partie concernée – victimes, entourage, individus violents ou potentiellement violents – les moyens d'agir de manière appropriée et d'accéder à l'aide nécessaire. Des affiches seront déployées par la Confédération dans toutes les régions de Suisse et la campagne sera relayée dans les médias, notamment digitaux.

Pour toute question ou demande de précision, vous pouvez contacter le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) à l'adresse suivante : infocampagne@ebg.admin.ch.

Je vous souhaite une agréable fin d'année, de belles Fêtes de Noël et une excellente Nouvelle année.

Brigitte Subilia

Journées du Bois Suisse à la Scierie Zahnd

Le label « Bois Suisse » organisait une manifestation de portée nationale les 12 et 13 septembre. Plusieurs événements dans le pays étaient organisés. Bois Suisse, Lignum Vaud et la scierie Zahnd se sont associés pour proposer un programme alléchant. Le vendredi 12 septembre était réservé aux écoles pour une visite de la scierie Zahnd et d'Enerbois. L'après-midi était destiné aux professionnels et communes pour un séminaire sur l'innovation dans la construction en bois.

Le samedi 13, c'était l'ouverture à la population locale. Un public très nombreux a participé à cet événement, les visites des 2 sites ont eu un énorme succès et des supplémentaires furent organisées.

Cette rencontre visait aussi à montrer l'importance de la filière bois dans la construction et la transition écologique, filière clé pour notre commune et notre région.

Nous avons pu découvrir l'évolution impressionnante de la scierie Zahnd. Un grand Merci aux organisateurs de cette manifestation et un Merci particulier à la scierie Zahnd pour l'accueil, les visites et les restaurations offertes.



Sentier pédestre

Les municipalités de Rueyres et Pailly ont l'intention de faire baliser par Vaud Rando un parcours pédestre partant de la route de Pailly, descendant au ruisseau du Sauteruz, puis longeant le cours d'eau par « les grottes » pour rejoindre la passerelle en bois entre Fey et Pailly (voir en rouge ci-dessous).



La commune de Rueyres avait déjà réhabilité un ancien chemin (flèche bleue). Ce printemps, ce tronçon a été modifié par une petite équipe selon les recommandations de "Vaud Rando". La petite passerelle qu'on aperçoit en montant en voiture depuis le pont du Moulin-Pacot a été refaite à neuf par M. Marcel Pradervand et installée par la même occasion. Merci Marcel pour cette magnifique réalisation !

Le tronçon sis sur notre commune est donc prêt pour le balisage officiel.

A vos souliers de marche et profitez de cette belle balade !



Energie et développement durable

Les producteurs d'électricité photovoltaïque (PV) ont été informés par le GRD Romande Energie (RE) que le tarif de l'électricité excédentaire (refoulée sur le réseau de RE) évoluera en 2026 et sera assurément inférieur à celui de 2025. Les modèles appliqués différeront. Ce nouveau tarif de reprise sera basé sur celui, officiel, publié par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), sur la puissance de l'installation et sur le mode d'injection (injection totale ou autoconsommation totale/partielle). Les producteurs, dont l'installation a une puissance inférieure à 30 kWc (la majorité des villas), sont encore protégés en 2026 par un tarif minimum de 6 ct/kWh. Pour les puissances supérieures, la diminution pourrait être plus importante (avec certaines exceptions !).

Ce sujet est très complexe, crée des polémiques et beaucoup d'incompréhension. En plus, les règles et modalités édictées à Berne changent très vite. D'où l'importance de se renseigner.

Pour pallier cette baisse, le législateur a, dans la loi votée en juin, définit des mécanismes qui permettent une autoconsommation collective. Ce principe permettra une meilleure rentabilité des installations PV et aussi des diminutions de coûts pour les consommateurs participant à ces nouvelles opportunités. L'objectif pour tout producteur d'électricité PV refoulant de l'énergie, est donc d'augmenter l'autoconsommation. Voici l'ordre à privilégier :

1.L'autoconsommation individuelle (par exemple : privilégier les machines à laver durant les heures de production, modifier les consignes d'horaire des boilers électriques, etc....). L'installation de batteries de stockage devient de plus en plus intéressante, les prix ont fortement baissé et les normes « feu » ont été dernièrement assouplies.

2.L'autoconsommation collective, dans l'ordre :

a)Autoconsommation dans le bâtiment - fournir l'électricité excédentaire aux autres consommateurs du bâtiment.

b)Autoconsommation avec les bâtiments voisins - fournir l'électricité excédentaire aux consommateurs des bâtiments voisins.

c)Autoconsommation sur le territoire communal - A travers les nouvelles CEL (Communautés Electriques Locales) et à partir de l'année prochaine, il est possible de vendre son électricité excédentaire à d'autres consommateurs sur le territoire communal.

La possibilité des points b) et c), les modalités, les gains pour les consommateurs concernés dépendent du réseau du GRD et du type de raccordement. Il est très important de s'informer auprès de Romande Energie avant toute action. Vous trouvez des informations complémentaires sur les sites :

- <https://www.lokalerstrom.ch/fr>
- <https://www.romande-energie.ch/solaire/autoconsommation-collective>

La municipalité réfléchit sur son éventuel rôle par rapport aux nouvelles CEL. Votre municipal se tient à disposition pour tout renseignement sur ce sujet complexe.

Inventaire des arbres remarquables

Le recensement des arbres potentiellement remarquables d'importance cantonale a eu lieu le 18 août. Pour faire partie de cette liste, un arbre doit obtenir un certain nombre de points sur la base de nombreux critères (essence, taille, âge, rareté, emplacement, etc....). La liste de notre commune a été envoyée au canton qui rendra prochainement sa décision.

Les propriétaires des arbres sélectionnés et validés seront informés par un courrier officiel de Direction générale de l'environnement.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Michel David

Eau

par Marc David

Après ces dernières pluies abondantes, les nappes phréatiques se sont bien remplies et les différents captages présentent de grands débits d'eau. C'est en soi un point positif, mais cela demande aussi un traitement de l'eau au chlore additionnel à cause de la turbidité. Afin d'éviter cette procédure, la commune de Bercher a entamé des travaux pour installer un traitement de l'eau par UV qui améliorera la qualité sans utiliser le chlore.



Arrêt de bus

Suite à la réfection de la croisée de la scierie, l'ancien arrêt de bus qui se trouvait auparavant au milieu du village, en applique contre le bâtiment de la route du Battoir 2, a pu être déplacé vers le nouvel arrêt à la route du Battoir 23. Divers ajustements ont été nécessaires afin de l'adapter au mieux à son nouvel endroit.

STEP

L'étude concernant l'évolution de notre station d'épuration Bercher-Pailly-Rueyres a bien avancé. Après plus d'une année de prise d'échantillons et la création d'une maquette de fonctionnement de notre step par le bureau d'étude, les premières mesures d'amélioration sont planifiées et les travaux de remplacement pourront commencer en début d'année 2026. Les entreprises reliées à notre step et qui déversent de grandes quantités ont été approchées pour discuter d'une éventuelle amélioration.

Toutes les dernières analyses cantonales étaient conformes aux règles en vigueur ce dont nous nous en réjouissons. Nous espérons que cela va continuer.



Refuge

Notre beau refuge aura 20 ans l'année prochaine et pour qu'il puisse encore durer de nombreuses années, différents travaux d'entretien vont être réalisés pendant le printemps prochain. La fontaine en bois ayant fait son temps et présentant des fuites de partout, va être remplacée. Certains billons de bois séparant l'herbe des graviers sont vraiment très usés et vont être remplacés. Finalement un bon coup de peinture sera effectué sur les parois extérieures.

Casino

Un inventaire a été effectué par notre intendant Marco Fontana. A cette occasion, je tiens à remercier pour son travail tout au long de l'année pour le casino et le refuge. Toute la vaisselle a été remise à jour et de nouveaux verres à vin ont été achetés pour uniformiser et simplifier l'utilisation de ces belles salles.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de notre commune durant cette année et vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Marc David



SDIS

par Mathieu Duc

Merci à nos pompiers volontaires qui ont eu fort à faire lors des dernières grosses précipitations, avec plusieurs interventions dans toute la région.

Police des constructions

Beaucoup de projets sont en cours à travers le village. En effet, des rénovations importantes permettent à notre village de se rajeunir quelque peu malgré son futur jubilé (850 ans en 2027).

La municipalité veille, dans la mesure du possible, à l'intégration de ces dernières afin de garder l'esprit villageois.



Déchetterie

Pour ceux qui se sont rendus à la déchetterie ces derniers temps, ils ont pu découvrir les différents changements apportés. La benne à ferraille a été remplacée par une benne à couvercle afin d'éviter le passage de la faune sauvage qui est attirée notamment par les restes de nourriture dans les boîtes de conserves et autres emballages métalliques. La benne à bois a, quant à elle, laissé place à une grande benne à encombrants qui restera désormais à l'année, afin de faciliter l'évacuation de ces objets en continu.

Ces changements ont été conduits avec nos responsables de la déchetterie afin d'optimiser l'espace tout en améliorant les services proposés à la population. Merci donc de respecter leurs consignes, principalement concernant le diamètre minimum de 60cm des objets qui sont autorisés dans les encombrants (tout ce qui ne passe pas dans un sac poubelle taxé). Merci aussi de faire attention aux plastiques, restes de nourriture et autres déchets qui n'ont pas leur place dans la benne à carton ainsi qu'aux différentes bouteilles en PET qui ne peuvent malheureusement pas être triées en tant que telles (voir document annexe).



Qu'est-ce qui est destiné à la collecte du PET?

Uniquement *les bouteilles à boissons* en PET portant le **logo de PET-Recycling**.

La règle: «l'air dehors, le bouchon dessus.»



Qu'est-ce qui **N'EST PAS** destiné à la collecte du PET?



Gobelets pour boissons, glaces et yogourts Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, leur forme ne permet pas de les recycler avec les bouteilles à boissons en PET. De plus, ils sont parfois traités avec des additifs de protection thermique qui perturberaient le processus de recyclage du PET.



Bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade Bien que ces bouteilles soient généralement en PET, elles ne peuvent pas être recyclées avec les bouteilles à boissons en PET en raison des restes de leur contenu. Le processus de lavage lors du recyclage du PET est conçu exclusivement pour les boissons.



Blisters (coques en plastique) pour la viande, les salades, les légumes et les fruits Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, leur forme ne permet pas de les recycler avec les bouteilles à boissons en PET. Pour conserver plus longtemps les aliments, ils peuvent être traités avec des additifs (barrières contre la chaleur, l'oxygène, les UV, etc.) qui contaminent le PET.



Bouteilles pour produits laitiers en PE (polyéthylène) Ces bouteilles sont en PE-HD. Le point de fusion plus bas du PE pose problème lors du recyclage.



Bouteilles de lessive et de détergent Ces bouteilles sont généralement en PE-HD. Si elles sont en PET, leur contenu peut contaminer le PET, qui n'est alors plus apte au contact alimentaire. Il en résulterait un downcycling.



Bouteilles de shampoing et autres produits cosmétiques Ces bouteilles sont généralement en PE-HD. Si elles sont en PET, leur contenu peut contaminer le PET, qui n'est alors plus apte au contact alimentaire. Il en résulterait un downcycling.



Tous les déchets

Plus d'informations
petrecycling.ch



Anciennes installations électriques en schéma III

Fiche d'information à l'attention du propriétaire ou de son représentant

Problématique :

Cette fiche a pour but de vulgariser la problématique du schéma III dans les anciennes installations électriques et d'expliquer les solutions envisageables pour l'assainissement.

En Suisse, les installations effectuées avant 1974 ont largement été réalisées selon ce mode de raccordement. Le fil de neutre était jaune et il n'y avait pas de fil de mise à terre « PE » (jaune-vert).

En principe, à partir de 1974 le fil de mise à terre « PE » (jaune-vert) a été systématiquement tiré en parallèle avec le conducteur de neutre. Dès 1985 le conducteur de neutre est de couleur bleu.

Cela signifie que ce type d'installation en schéma III sont, à ce jour, vieilles de plus de 50 ans (au minimum).



Pourquoi les installations en schéma III sont-elles dangereuses ?

Voici les 5 principales causes qui amènent des dangers d'électrocution ou d'incendies :

- La qualité générale de l'installation qui s'est dégradée avec les années.
- Le risque de confusion lors d'une modification de raccordement, couleur difficilement identifiable.
- La rupture du neutre qui provoque la mise sous tension des parties métalliques des appareils.
- L'impossibilité d'installer une protection différentielle (Fi ou DDR) qui est une réelle protection pour les personnes (sauve la vie).
- Les mesures d'isolement qui permettent de vérifier la qualité de l'isolation ne sont pas réalisables et les potentiels défauts sont très difficilement décelables.



Le changement de la législation fédérale

En effet, l'application de la directive 225 de l'ESTI qui définit la mise en œuvre des contrôles et de l'élimination des défauts en relation avec les installations électriques en schéma III, a pour conséquence que le propriétaire est en premier lieu le responsable de la sécurité de son installation électrique.

Il incombe donc aux propriétaires d'installations avec mise au neutre selon le schéma III de faire adapter rapidement leurs installations. Vu l'appréciation selon laquelle les installations en schéma III ne remplissent en principe plus les conditions des art. 3 et 4 OIBT, le propriétaire assume les conséquences civiles et pénales en cas de dommage ou de responsabilité engagée.

L'obligation de l'électricien

Le propriétaire n'est pas censé connaître exactement de quand datent les installations électriques de son bien, d'autant qu'il y a forcément eu des adaptations, extensions ou modifications au fil du temps...

C'est pourquoi l'électricien qui intervient sur site, même pour un simple dépannage, a l'obligation formelle d'avertir le propriétaire ou son représentant de la présence d'installations électriques en schéma III, dès qu'il les identifie.

L'objectif final

Le but, in fine, est l'élimination complète de ce type d'installations schéma III, mais il paraît évident que l'assainissement de l'ensemble du parc immobilier de cette époque ne pourra pas se faire aussi rapidement que souhaité. Il convient donc d'analyser plus finement l'état général de celles-ci. Un installateur électricien ou un conseiller en sécurité électrique pourra aisément vous informer sur la planification de ces travaux d'assainissement.

Solutions d'assainissement

1) Un assainissement complet des installations en schéma III, entrepris rapidement, par exemple lors de travaux de rénovations conséquents. Cette solution doit être privilégiée.

2) Un assainissement partiel, pour autant que le reste de l'installation ne présente pas de défaut, par exemple lors de travaux de rafraîchissement (rénovation d'une pièce) ou d'extension d'un circuit (ajout d'une nouvelle prise).

3) Un assainissement reporté à court terme, pour autant que l'installation ne présente pas de défaut, et que l'utilisation soit restée parfaitement identique à celle de l'époque (par exemple l'atelier d'un artisan proche de la retraite). L'assainissement complet des installations en schéma III, sera alors entrepris lors de l'entrée en fonction d'un repreneur ou lors du changement d'affectation du local.

Conclusion

Quoi qu'il en soit, les installations électriques réalisées avant 1974 doivent faire l'objet d'une attention particulière.

- Demandez à tout moment l'avis d'un spécialiste qualifié

- Mettez une priorité sur l'assainissement complet des installations en schéma III.

 Vous protégez ainsi votre bien et surtout la vie de ceux qui y résident / travaillent.

Valéry Jordan

Elections municipales 2026



Stéphane Jordan-Syndic

Cette législature touche déjà bientôt à son terme. Si 5 ans peuvent paraître longs, l'ambiance au sein du collège municipal, la solidarité et le soutien entre collègues permettent de rendre ce cheminement plus léger et agréable. Notre administration évolue également dans un cadre serein et surtout efficace. Si je suis bien conscient d'être à l'automne de ma fonction, l'engagement de mes collègues et leur bienveillance me permettent de garder une motivation intacte. Les rapports respectueux avec le législatif et la population dans son ensemble pèsent également dans ma décision. Je serai donc à disposition pour les prochaines élections.



Mathieu Duc - Municipal

Premiers pas

Pour commencer, je tiens à remercier les habitants du village pour leur confiance qui m'a été accordée dans cette nouvelle tâche de municipal. Il y a plein de nouvelles choses à apprendre dans chacun des dicastères et je peux heureusement compter sur des collègues expérimentés afin de m'aider dans cet apprentissage. Je remercie aussi mon prédécesseur, Valéry Jordan pour le travail effectué et qui est toujours disponible en cas de question. Je ne peux que recommander à d'autres personnes de tenter cette expérience enrichissante dans cette belle ambiance villageoise. Je me porte donc candidat pour la prochaine législature.

Elections municipales 2026



MICHEL DAVID – MUNICIPAL

J'arrive bientôt au terme de ma deuxième législature complète. En effet, j'ai pris mes fonctions à mi-mandat en 2014, lors d'une élection complémentaire. Je tiens particulièrement à relever l'excellente ambiance au sein du collège, point très important pour une municipalité de village. Je remercie tous ses membres, y compris la greffe et la boursière qui fournissent un excellent travail. La confiance portée par le conseil général pour les différents projets proposés est naturellement une grande satisfaction. J'ai toujours beaucoup de joie à travailler sur les dossiers de mes différents dicastères. Les défis au niveau de l'énergie sont importants et captivants. Au niveau de la forêt, le travail au sein du comité du triage forestier, suite à ma nomination en juin 2024, est également très intéressant. Ma motivation est toujours intacte, et c'est avec plaisir que je me représente à l'élection de la prochaine législature.



Marc David – Municipal

Après bientôt 5 ans à avoir rejoint cette belle aventure très enrichissante de municipal, je souhaite me représenter pour la prochaine législature. Je tiens à remercier sincèrement les habitants de la commune ainsi que mes collègues municipaux pour la confiance qu'ils m'accordent.

Elections municipales 2026



BRIGITTE SUBILIA - MUNICIPALE

Après presque 10 ans passés en tant que municipale de notre commune, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux élections à la fin de cette législature. Je tiens à préciser que c'était un réel plaisir de travailler avec et pour vous. Les dicastères qui m'ont été confiés sont :

- Cimetière (contact avec les familles et les pompes funèbres).
- Cultes (participation aux séances de la paroisse du Sauteruz et de l'église catholique d'Echallens).
- Ecoles (participation aux séances de l'ASIRE et de l'EFAJE, de la bibliothèque régionale, de la ludothèque et la boîte à malices).
- Social (Participation aux séances de l'ARASPE et diverses associations sociales).

Certains dossiers étaient plus aisés à gérer que d'autres, mais j'ai toujours passé des moments intéressants et enrichissants. Les contacts avec les communes et associations m'ont permis un regard nouveau dans un univers très complexe aussi bien sur le plan social que personnel. Dans un monde en constante évolution, il est parfois difficile de comprendre les divers avis et parvenir à trouver la bonne conclusion pour notre commune. Les accords sont alors trouvés lors des discussions en séances de municipalité qui ont lieu le lundi soir toutes les deux semaines.

La personne qui me remplacera pourra en tout cas bénéficier de la bienveillance dans le cadre de la municipalité. Pour ma part, j'ai pu profiter d'une collégialité exceptionnelle et je tiens à remercier mes collègues pour leur soutien au début et la confiance témoignée durant ces années. C'était un honneur et un plaisir de faire partie de l'exécutif de ce beau village.

Je souhaite d'ores et déjà plein succès et beaucoup de plaisir à ma ou mon successeur.

Elections municipales 2026



En mars 2026, auront lieu les élections municipales dans notre commune.

Madame Brigitte Subilia, municipale, a annoncé qu'elle ne se représenterait pas pour une nouvelle législature et quittera ses fonctions au 30 juin 2026.

Pour les personnes intéressées, des dossiers de candidature sont disponibles à l'administration communale ou par mail sur demande à greffe@rueyres.ch

Le dépôt des listes est fixé **au lundi 12 janvier à 12h00**.



Si Vous avez 18 ans ou plus, de nationalité suisse ou avec un permis B ou C, le canton de Vaud a besoin de vos idées et de votre énergie pour façonner l'avenir des communes vaudoises. Ce ne sont pas des débats abstraits, mais de vraies questions sur le quotidien et l'avenir de votre commune (transports, place de jeux, aires de sport, crèches, etc)

Portez-vous candidate ou candidat aux élections de votre commune et participez activement aux décisions qui touchent votre quotidien.

Votre commune est à disposition pour répondre à toutes vos questions.

La Voix des Chênes voyage sur tous les plans

En mars et avril derniers, le chœur mixte ayant déposé une fois encore ses valises à Orzens, envoyait ses cartes postales à travers le monde.

Avec son spectacle : Timbrés et fiers de lettres, et pour satisfaire son public venu nombreux par bateaux, voie ferrée, avion, cars postaux et même en « 100 chevaux » la Voix des Chênes a proposé un répertoire musical varié, en alternance avec des sketches humoristiques dont la troupe a le secret.

En septembre, les choristes, rejoints par d'autres chanteurs de la région, ont chevauché jusqu'au Haras national d'Avenches. Entourés de groupes internationaux, aux compétences professionnelles et semi-professionnelles, notre chœur a eu la chance et le bonheur de participer au grand final de L'Avenches Tattoo 2025, signé Horizons Celtiques. Sous la baguette, du charismatique et ambitieux directeur Etienne Mounir, cette expérience restera à jamais gravée dans nos cœurs.

Côtoyer les musiciens d'un pays déchiré par la guerre et qui ont vécu ce spectacle comme une parenthèse dans leur quotidien, ô combien différent du nôtre, a été d'une puissance émotionnelle intense et incomparable. Là encore la musique réunit les peuples.

Le 27 septembre, la Voix des Chênes a accueilli l'AG de l'Association vaudoise des cheffes et chefs de chœur (AVDC). John Duxbury, chef invité, a proposé un atelier choral qui a permis aux choristes et aux directeurs/trices de voyager à l'époque de la Renaissance.

Fenêtre de l'Avent : La Voix des Chênes vous invite à sa fenêtre **le mardi 16 décembre à 20h** et se réjouit de partager un moment convivial autour d'un bol de soupe et agrémenté d'une petite aubade du chœur mixte.

Puis cap pour notre prochaine destination : L'espace !

Venez vous envoler à travers les astres **les 21-22-27 et 28 mars 2026** à Orzens.

La compagnie la Voix des Chênes, son commandant et le personnel naviguant, se réjouissent de vous accueillir et de partager ses vols intergalactiques. Et si, parmi vous, des apprentis astronautes souhaitent nous rejoindre pour apprendre à piloter entre les lignes et les systèmes, n'hésitez pas à franchir les portes de notre base, le mardi à 20h15 au Casino. Plus d'informations auprès de notre responsable de cabine, Ariane Miéville au 079/357.91.22.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, agrémentées de nombreuses notes et mélodies !

Ariane Miéville



Planche créé par F. Burkhardt, mars 2025



La crèche vivante revient !

L'équipe de l'Espace Familles Bercher met sur pied la crèche vivante grâce à l'appui de plusieurs acteurs et bénévoles, et la présence précieuse de la fanfare de l'Echo du Sauteruz.

**Dimanche 30 novembre à 17h au bout de l'Allée
des Tilleuls à Bercher**



Du côté de l'Espace Familles

L'église de Bercher vous accueille, quels que soient votre âge ou votre parcours pour partager des moments autour des enfants pour aborder diverses questions spirituelles :

Prochaines dates : **Samedi 17 janvier 10h30 BRUNCH**
Samedi 7 février 10h30 LES HEROS DE LA BIBLE

Quelques cultes autour de Noël dans la paroisse

- Dimanche 7 décembre à 10h à Fey
- Dimanche 14 décembre à 10h à Essertines
- Dimanche 21 décembre à 10h30 à Pailly
- Mercredi 24 décembre à 18h à Rueyres – vin chaud à la sortie offert par la municipalité
- Jeudi 25 décembre à 10h à Vuarrens
- Culte du nouvel-an aux petites bulles jeudi 1^{er} janvier à 10h30 à Rueyres

Organisation de la paroisse

Suite au départ des pasteurs Marc Lennert et Florence Blaser, les postes n'ont pas pu être repourvus, mais nous bénéficions de plusieurs appuis. Voici ce que cela donne pour cette année :

- Le conseil paroissial est toujours composé de 9 bénévoles enthousiastes, sous la présidence de Pierre-François Duc.
- Le pasteur Vincent Guyaz - à 50% - reste impliqué pour des cultes, la vie de la paroisse, le catéchisme et l'Espace Familles.
- La pasteure Nina Jaillet de la paroisse voisine s'occupe du programme pour les groupes d'enfants pour nos deux paroisses.
- La pasteure Laurence Bohnenblust Pidoux, bien connue ici, est en appui à 20% .
- Le pasteur retraité Daniel Alexander est en appui à 30% .
- Pour les cérémonies d'adieu dans nos deux paroisses, l'équipe pastorale présentée ici et renforcée par le pasteur retraité Xavier Paillard, se répartit une permanence téléphonique au 021 641 03 12.

Activités pour les enfants et les ados

Ne manquez pas de visiter notre site paroissial pour obtenir les informations sur les offres pour la jeune génération.



Paroisse du Sauteruz



Site de la
Paroisse du
Sauteruz

VINCENT GUYAZ,
PASTEUR

Chemin de l'Eglise 13
1038 Bercher
vincent.guyaz@eerv.ch
079 203 21 14

JEUNESSE RUEYRES-OPPENS



Salle du Collège



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dates	Manifestations	Heures	Organisateur
mardi, 13 janvier 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
samedi, 17 janvier 2026	Fournée		Amicale du four à pain
jeudi, 22 janvier 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
vendredi, 6 février 2026	Apéro au BAR	17h00-19h00	Chœur-mixte
mardi, 10 février 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
jeudi, 19 février 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
vendredi, 6 mars 2026	Apéro au BAR	17h-19h	Jeunesse
mardi, 10 mars 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
jeudi, 19 mars 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
mardi, 14 avril 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
jeudi, 23 avril 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
vendredi, 1 mai 2026	Apéro au BAR	17h00-19h00	Municipalité
mardi, 12 mai 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
jeudi, 21 mai 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
vendredi, 5 juin 2026	Apéro au BAR	17h-19h	Amicale du four à pain
mardi, 9 juin 2026	Repas	11h45 - 13h30	Véro 078/930.09.64
jeudi, 18 juin 2026	Café Bla-Bla	09h00-11h00	Amicale du four à pain
vendredi, 3 juillet 2026	Apéro au BAR	17h00-19h00	

RÉOUVERTURE DU SALON DE COIFFURE ET DE SOINS CHEZ VIVIANE

Bonjours a tous!

Je suis ravie de vous annoncer la réouverture de mon salon de coiffure le 9 janvier 2026.

Actuellement en congé maternité, je suis impatiente de vous accueillir dans une ambiance chaleureuse et familiale et de partager avec vous ma passion pour la coiffure et le bien être.

Tout le monde est le bienvenu!

J'ai créé cet espace dans notre maison afin de trouver l'équilibre entre ma vie de famille et ma vie professionnelle. Avec 25ans d'expérience et de formation continue je suis à l'écoute de vos besoins et vous propose des soins ainsi que des coupes de cheveux personnalisées et adaptées à vos cheveux.

Je pratique aussi des soins énergétiques, notamment la coupe énergétique...
C'est une méthode de coupe vibratoire basée sur la médecine chinoise aussi puissante qu'un soin d'acuponcture.

Elle harmonise les énergies et libère les mémoires cellulaire et émotionnelle cristallisées dans le corps.

Cette méthode stimule la pousse et stoppe la chute de cheveux tout en les renforçants.

Rien de magique, c'est physiologique!

N'hésitez pas à me contacter pour prendre rendez-vous ou pour des informations.

Je vous attends avec impatience!

Croset Viviane

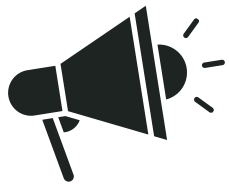
Chemin de Liamont 6

1046 Rueyres

078 917 34 19

En ligne sur salonkee visage coiffure, chez viviane Rueyres





Plaquette 850^e – Dernier appel !

Madame, Monsieur, Habitant-e-s de notre charmant village,

Comme annoncé lors d'une précédente "Feuille de Chêne", notre village va fêter ses 850 ans en 2027 et nos autorités villageoises ont décidé de marquer le coup.

L'édition d'une plaquette retraçant l'histoire de notre village a été plébiscitée et un petit groupe d'habitants fouille les archives et se rencontre régulièrement pour la rédaction de cette dernière. Certains d'entre vous ont d'ailleurs peut-être déjà eu la visite de l'un ou l'autre de nos rédacteurs et nous profitons donc aussi de l'occasion pour vous remercier de votre aide et votre disponibilité.

Mais peut-être que dans votre grenier, dans vos anciens albums de photos ou dans votre mémoire dorment des trésors qui mériteraient de figurer dans cette publication.

Il serait vraiment dommage que nous passions à côté de ces riches témoignages de la vie passée de notre village !

Alors n'hésitez plus et contactez rapidement Pierre-François Duc, coordinateur du groupe de travail (079 715 93 34) ou envoyez directement vos trouvailles à Eric Jordan (ebat.jordan@bluewin.ch). Il est évident que nous prendrons le plus grand soin de tous vos documents personnels qui vous seront ensuite restitués. En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, l'équipe de la plaquette vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

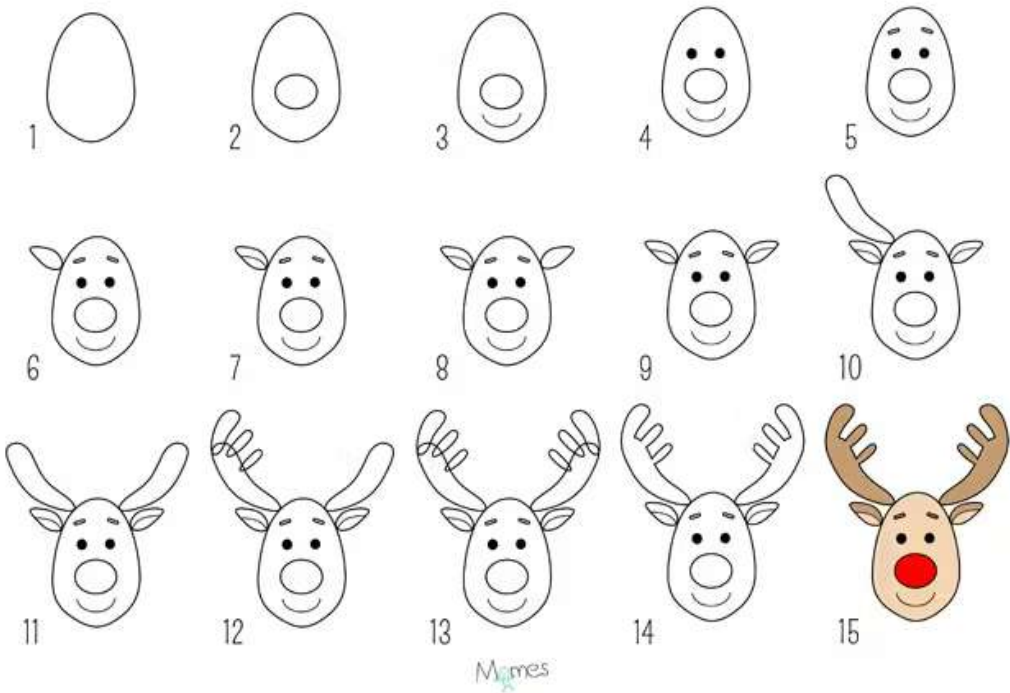
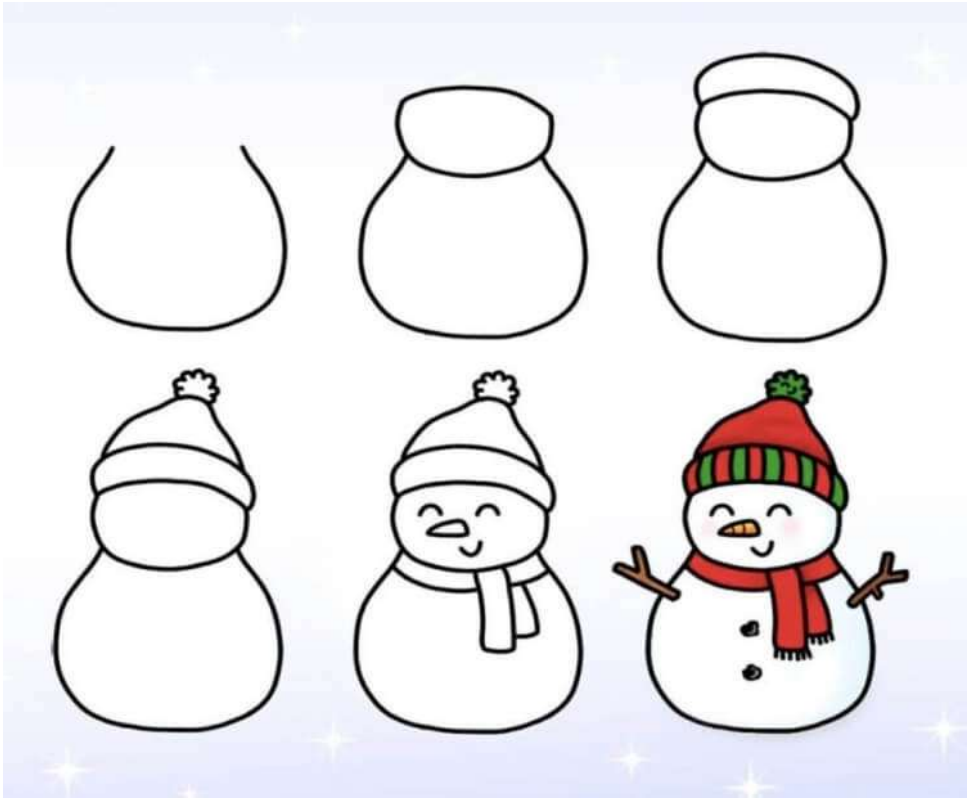
Eric Jordan



FENETRES DE L'AVENIR

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Nom et Prénom MDS Serrurerie Apéro : oui dès 17h00 Lieu: Ch. Liamont 2	2 Nom et Prénom Jordan Luzia Apéro : non Lieu : Dejors 2	3 Nom et Prénom Le Château Apéro : oui dès 17h00 Lieu: Rte Battoir 6	4 Nom et Prénom Familie Croset Apéro : oui dès 17h00 Lieu: Ch. Liamont 6	5 Nom et Prénom Comité BAR Apéro : oui 17h à 19h Lieu : BAR	6 Nom et Prénom Familie Crisinel Apéro : pizza dès 18h Lieu : Rte Eglise 6
7 Nom et Prénom Immeuble rte Eglise 14 Apéro : oui dès 17h00	8 Nom et Prénom Daniel Derendinger Apéro : non Lieu : Rte de la Pâle 6	9 Nom et Prénom Familie Perrey Apéro : non Lieu : Rte de la Pâle 10	10 Nom et Prénom Leuba/Levrat Apéro : non Lieu : Battoir 2B	11 Nom et Prénom Marco Fontana Apéro : oui chili con carne dès 17h Lieu: Rte du Battoir 11	12 Nom et Prénom Catherine Vincent Apéro : oui dès 18h Lieu: Rte de l'Eglise 21	13 Nom et Prénom Familie Füllemann Apéro : oui dès 17h00 Lieu : Ch. de Forchy 4
14 Nom et Prénom Quartier Pallins Apéro : oui dès 17h	15 Nom et Prénom Apéro : oui / non	16 Nom et Prénom Choeur mixte Apéro : oui dès 20h Chantée Casino-soupe	17 Nom et Prénom Apéro : oui / non	18 Nom et Prénom Familles : Koller, Jatton Berset Apéro : oui dès 18h Lieu: rte Eglise 5-7	19 Nom et Prénom Apéro : oui / non	20 Nom et Prénom Déchetterie Apéro : oui 10h à 12h - Vin chaud
21 Nom et Prénom Marc-Olivier Laurent Apéro : oui dès 17h Lieu : Rte Tsingale 6	22 Nom et Prénom Apéro : oui / non	23 Nom et Prénom Apéro : oui / non	24 Culte à l'Eglise à 18h Vin chaud à la sortie par la municipalité			

Le coin des petits lutins





***L'administration communale et le contrôle des habitants seront fermés du
22 décembre jusqu'au lundi 5 janvier à 8h00***



***La municipalité et le personnel
de l'administration
vous souhaitent de belles fêtes
de fin d'année***